

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 DECEMBRE 2025**

PRESENTS : Stéphane DELAUTRETTE, Josiane LUBRANO, Laure HUMBERT, Mathieu CARLINI, Gaël DUFOURNEAU, Béatrice DOIZON, Guy JOUHANNY, Loïc GAYOT, Fernand LAVIGNE, Florence BELAIR, Marine LEYSSENNE

ABSENTS : MM.RIPOLL, MALLEFONT (excusé, procuration à Mme HUMBERT)

Secrétaire de séance : Marine LEYSSENNE

Le conseil approuve le compte rendu du Conseil du 17 Novembre 2025 à l'unanimité.

1/ PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des emplois : Avis CST du 4 Déc Favorable

Les postes concernés par une suppression :

- Animateur (suite à la mutation de l'agent titulaire qui était en congé pour disponibilité considérant qu'un poste de Rédacteur a été créé à la place pour la gestion des gîtes)
- Adjoint administratif principal 2^o classe et 1^o classe (postes qui avaient été créés lors de la recherche d'un agent pour la gestion des gîtes)
- Adjoint technique principal 1^o classe restauration (suite à la mutation de l'agent titulaire considérant qu'un poste d'adjoint technique a été créé à la place pour l'agent recruté.

Le conseil accepte à l'unanimité les suppressions ci-dessus.

Modification RIFSEEP au 1^{er} Février 2026 : Avis CST du 4 Déc Favorable

Lors du dernier conseil, il a été pris 2 décisions : révision du RIFSEEP au 1^{er} janvier et création d'un poste d'adjoint administratif 1^o classe au 1^{er} février. Afin que l'agent recruté puisse bénéficier du régime indemnitaire, le Conseil doit se prononcer sur une révision du RIFSEEP en intégrant l'emploi de cet agent selon les critères suivants :

Emploi Adjoint administratif, groupe 2 (période de tuilage), montant annuel maxima IFSE 2400 €, CIA 240 €

Emploi Adjoint administratif, groupe 1 (secrétaire mairie), montant annuel maxima IFSE 5500 €, CIA 550 €

Le conseil accepte à l'unanimité.

Mise en place du Compte Epargne Temps au 1^{er} Janvier 2026 : Avis CST du 4 Déc Favorable

L'agent recruté pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie bénéficiait d'un compte épargne temps dans sa collectivité et a demandé la mise en place d'un compte épargne temps sur notre commune afin de faire suivre son CET.

Le Conseil accepte à l'unanimité cette mise en place selon les critères suivants :

- Ouverture : sur demande écrite de l'agent
- Fonctionnement : alimentation par congés annuels (maxi 5j/an pour un agent travaillant sur 5 jours, et maxi total de 60 jours) jours de fractionnement et repos compensateurs convertis en jour
- Modalité d'utilisation des droits épargnés : uniquement sous forme de congés (pas de rémunération afin de ne pas pénaliser le budget)
- Règle fermeture : en cas de cessation définitive des fonctions, le CET doit être soldé à la date de départ.

Autorisations d'absence au 1^{er} Janvier 2026 : Avis CST du 4 Déc Favorable

Le Conseil accepte à l'unanimité la mise en place des autorisations d'absence suivantes :

- Autorisations de droit qui ne peuvent être refusées : événements familiaux, maternité, motifs professionnels, motifs syndicaux, motifs civiques

- Autorisations facultatives qui peuvent être refusées pour nécessité de service :
 - o Motifs civiques
 - o Motifs familiaux

Bénéficiaires : tout agent sur présentation de justificatif et des nécessités de service.

2/ CONVENTION SUIVI ET ENTRETIEN OUVRAGES TRAITEMENT EAUX USEES ET CONTROLE CONFORMITE BON RACCORDEMENT AU RESEAU

La convention en cours arrive à échéance au 1er Janvier 2026. Considérant que la compétence assainissement ne sera pas transmise à la Communauté de Communes à cette date, il convient de signer une convention afin de maintenir la qualité de suivi et d'entretien des ouvrages de traitement des eaux usées et d'avoir la possibilité d'établir des contrôles de conformité des raccordements au réseau (à la charge du demandeur).

La convention proposée par la SAUR détermine :

- Durée 2 ans
- Hydrocurage (2 stations + 2 postes relèvement) 4 fois/an
- Rémunération : 5300 € HT/an révisée annuellement
- Contrôle conformité : 124 € HT (à la charge du demandeur)

Le Conseil accepte à l'unanimité la signature de cette convention

3/ CREATION PARKING HAUT STADE

Les travaux de mise en place de l'ombrière ont débuté début novembre. Ils génèrent des difficultés de stationnement pour le personnel travaillant à l'usine BROUSSAUD. De plus, Mr BROUSSAUD Aymeric a fait part d'un besoin supplémentaire de place de stationnement du fait de l'augmentation de son personnel. Il a proposé de participer financièrement à la dépense.

Les services techniques ont réalisé l'aménagement d'un parking sur la partie haute du stade pour une surface d'environ 200 m2 et la possibilité de 40 places de stationnement voiture.

Le coût de l'opération est évalué à 4 842.82 € TTC. Mr BROUSSAUD accepte la prise en charge de la location du matériel et des frais de main d'œuvre soit la somme de 2 947.32 €.

Le Conseil accepte à l'unanimité la signature d'une convention de participation financière arrêtée forfaitairement à la somme de 2 947 € avec l'entreprise BROUSSAUD.

4/ TARIF LOCATION GITES

La commission tourisme propose d'augmenter les tarifs de location de 6 %

Pour les chalets :

- 1 semaine en basse saison passe de 275 à 295€
- 1 semaine en moyenne saison passe de 334 à 355€
- 1 semaine en haute saison passe de 512 à 545€

Pour les maisonnettes :

- 1 semaine en basse saison passe de 286 à 305€
- 1 semaine en moyenne saison passe de 376 à 400€
- 1 semaine en haute saison passe de 578 à 615€

Nous devons renouveler l'adhésion à Gîtes de France, pour un montant de 2 134€ / an.

La commission tourisme propose d'augmenter le tarif ouvrier de 10 % (de septembre à juin)

Evolution :

- 45€ par nuit devient 50€ par personne et par nuit
- pour une semaine : 35€ par nuit devient 45€ par personne et par nuit

- pour un mois : 25€ par nuit devient 35€ par personne et par nuit.

Le conseil accepte les modifications à l'unanimité.

5/ TARIF LOCATION SALLE DES FETES ET BATIMENT D'ACCUEIL

La commission propose d'augmenter de 10 % les tarifs des particuliers et associations extérieures.

- La location de la grande salle passe de 350 à 385€
- La location de la grande salle + bar passe de 400 à 440€
- La location de la grande salle + cuisine passe de 425 à 470€
- La location de la grande salle + bar + cuisine passe de 500 à 550€
- journée complémentaire passe à 55 €

Le conseil accepte à l'unanimité les modifications.

6/ QUESTIONS DIVERSES

Décision modificative 2 – Suite aux dégradations survenues sur le camion Mercedes (problème sur la benne), il semble opportun de prévoir des crédits pour un changement de benne ou véhicule si une décision peut être prise avant le vote du budget primitif 2026. En effet, pas de décision modificative entre le 1^{er} janvier et le vote du budget.

Le Conseil doit se prononcer sur les virements suivants :

BUDGET PRINCIPAL –

Section de Fonctionnement

DEPENSES

6451- Créances admises en non valeur	-150
66111-Intérêts emprunts	<u>150</u>
	0

Section d'Investissement

DEPENSES

215721-176 Matériel roulant	38 973
2313-310 Log Poste	-10 975
2315-326 GRVC 2023	<u>-11 000</u>
	16 968

RECETTES

1321-334 Subv DRAC Ecuries	<u>16 968</u>
	16 968

Cette décision permettra de porter les crédits ouverts sur la ligne Matériel roulant à 56 012 €.